

Destinataires :

- Equipes de Ligue A et B, DEF, N1, N2, N3 Féminines et Masculines
- Equipes engagées la saison 2009/2010

Choisy Le Roi, le 2 septembre 2010

N/Réf. : ADF/EC – Réf. CCS n° 011

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Nous vous informons que les Règlements des Coupes de France « Jeunes » pour la saison 2010/2011 sont accessibles sur le site internet fédéral dans la rubrique «Coupe Jeunes».

En ce qui concerne les engagements de vos équipes, 1 équipe maximum dans chacune des catégories Benjamines à Espoirs, dont la date limite est fixée au 19 septembre 2010 minuit, vous devez vous rendre sur le site internet de la FFVB www.volley.asso.fr :

- 1. à la rubrique « Saisie des licences » puis « Gestion des licences »,
- 2. à l'aide de votre numéro d'affiliation de club et de votre mot de passe de saisie licence, vous allez en « Engagement Coupe de France Jeunes »,
- 3. Vous rentrez à nouveau le numéro d'affiliation du club pour créer le nouveau formulaire d'engagement de votre ou vos équipe(s) 2010/2011 en confirmant ou en modifiant les informations demandées (division, correspondant, salles...). Nous vous demandons de nous préciser, dans la mesure du possible, les dates d'indisponibilités de vos salles, au moins pour les 2 premiers tours de compétitions, afin d'aider la CCS pour la gestion des compétitions.
- 4. Vous validez à l'étape suivante pour une vérification attentive des données saisies.
- 5. Une fois que vous avez définitivement validé l'engagement de votre équipe, après l'enregistrement définitif demandé, nous vous demandons d'imprimer en deux exemplaires le formulaire d'engagement de votre ou vos équipe(s), un formulaire par groupement sportif, en vous positionnant sur «Imprimer la fiche d'engagement ».

Conformément à l'article 67 du Règlement Général, pour les épreuves des Coupes de France jeunes, les regroupements de licenciés sont autorisés entre 2 clubs au plus dans un même département, dont les équipes premières seniors (du sexe correspondant) évoluent en championnat régional ou départemental. Pour les catégories de minimes à espoirs, la liste de 12 joueurs maximum doit être déposée auprès de la CCS à l'engagement par le club support (non modifiable pendant la saison), liste composée d'au maximum 7 joueurs de l'un des clubs. Pour les benjamin(e)s, la liste déposée est de 8 joueurs maximum avec un maximum de 5 par club. Les clubs intéressés doivent télécharger en deux exemplaires le formulaire de regroupement de licenciés sur le site internet fédéral rubrique « Coupes Jeunes » le remplir, le dater et le signer, (avec cachets des 2 clubs). La CCS contrôlera la validité des listes après le 1^{er} tour de coupe.

.../...

Le formulaire d'engagement dûment daté, signé, avec cachet du club (le cas échéant avec le formulaire de regroupement de licenciés) devra parvenir directement à la FFVB avant le 20 septembre 2010 cachet de la poste faisant foi et accompagné obligatoirement du chèque d'engagement de 43,26 Euros par équipe. En outre, « votre groupement sportif doit obligatoirement être en règle financièrement avec les différentes instances fédérales pour participer aux compétitions nationales » (Article 9 du RGEN). Le second exemplaire d'engagement (le cas échéant avec le formulaire de regroupement de licenciés), également dûment rempli, daté et signé, devra être acheminé à votre Ligue Régionale avant le 20 septembre 2010, cachet de la poste faisant foi, pour les visas réglementaires et retourné par celle-ci à la F.F.V.B dans les meilleurs délais.

Dans l'éventualité d'un désistement de dernière minute de l'une de vos équipes, vous avez la possibilité de rentrer à nouveau sur votre formulaire internet et de la décocher avant la date limite d'inscription. Cette procédure informatique vous permettra également de nous signaler tout éventuel changement pendant la saison sportive (nouveau correspondant, nouvelle salle...), que vous devrez mettre à jour obligatoirement sur le formulaire informatique de votre club via le site internet fédéral, pour être validé par la CCS.

Avis important pour les finales : vous n'êtes pas sans ignorer les difficultés financières que connaît notre fédération. Pour ne pas pénaliser les jeunes joueurs ou joueuses qui aspirent à atteindre chaque année les finales "jeunes" de Coupe de France, pour sauvegarder le cadre organisationnel qui a fait ses preuves et pour réaliser une économie de l'ordre de 30%, nous sommes dans l'obligation de revoir les conditions de financement des Finales sous deux aspects :

- d'une part en diminuant la part fédérale d'aide aux clubs organisateurs : de 140€ à 100€ par membre de délégation x Nombre de membres dans une limite de 14 (9 en benjamin(e)s), la différence (40€) étant demandée à chaque équipe finaliste (contribution à la restauration);

- d'autre part en adoptant un taux progressif de remboursement kilométrique attribué aux équipes finalistes selon le kilométrage parcouru (pas de remboursement jusqu'à 300 kms; 0,05 € entre 300 et 600 kms; 0,08 € au delà de 600 kms). Le taux s'applique au kilométrage "aller" X nombre de membres de la délégation.

Nous invitons les équipes finalistes à se tourner vers leurs partenaires ou collectivités territoriales pour obtenir des subventions (c'est souvent le cas pour les déplacements d'équipes de jeunes).

Ce dispositif ne concerne que les finalistes et les organisateurs, et non les équipes engagées en Coupe et qui seront éliminées dans les tours précédant les finales.

Nous espérons que vous comprendrez la nécessité de ces mesures, en attente de validation par le Comité Directeur du 9 octobre 2010, en souhaitant pouvoir rétablir dès l'année suivante un dispositif financier plus favorable.

Dans l'attente de vous retrouver nombreux dans les Coupes de France « Jeunes », nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos salutations sportives.

Le Secrétaire Général,
Alain DE FABRY

P/O Le Secrétaire Administratif,
Eric COLAS

Copie : Ligues Régionales

